L'ANALYSE DIFFÉREN(IÉE SELON LES SEXES

QU'EST-CE QUE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS)?

L'ADS est un processus appliqué dans le cadre d'une initiative (projet, politique, service, mesure, etc.) ayant pour objectif d'atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Elle permet d'élargir l'angle de vision et d'affiner des stratégies. L'ADS est préventive, car elle permet de cerner les effets chez les femmes et les hommes que pourrait avoir une initiative en raison des réalités et besoins différents de ces dernières et ces dernières (déterminants socio-économiques). L'ADS s'effectue au cours de l'élaboration de l'initiative, dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. L'ADS est une approche qui permet de réfléchir aux effets de projets ou de politiques sur la situation réelle des personnes et de trouver des solutions concrètes pour réduire les inégalités.

Formellement approuvée dans le programme d'action de la 4° Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes de 1995 (Beijing), l'ADS (Gender mainstreaming en anglais ou Approche intégrée de l'égalité en Europe) est mise en œuvre dans plusieurs pays. Dans le cadre de la Politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le gouvernement du Québec s'est engagé, en 2007, à intégrer graduellement l'ADS dans l'appareil gouvernemental. L'ADS est aussi appliquée au Québec par des organismes dans des politiques et des projets locaux et régionaux.

Affinons nos stratégies avec l'analyse différenciée selon les sexes!

L'ADS peut s'appliquer dans de nombreux domaines : l'éducation, la santé, le transport, le développement régional, l'emploi, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, etc.

Exemples:

- L'intégration de l'ADS dans la politique des congés suivant l'arrivée d'un enfant : s'ajoutant à un congé de maternité (de 15 à 18 semaines), l'introduction du congé de paternité à l'usage exclusif du père et non transférable (de 3 à 5 semaines) et la possibilité de partager un congé parental payé (de 25 à 32 semaines) ont fait progresser l'égalité entre les sexes au Québec. Malgré des inégalités persistantes, par cette mesure qui a pris en compte les réalités sociales différentes des femmes et des hommes, les pères ont été encouragés à prendre part aux soins des enfants et à partager de façon plus égalitaire des tâches au sein du couple.
- Le Conseil des Montréalaises a mené une étude sur l'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs en ciblant les besoins particuliers des femmes, notamment les mères de famille ayant de jeunes enfants et les aînées. Plusieurs recommandations ont été faites pour répondre aux besoins concernant l'accessibilité géographique, l'accessibilité économique et l'accessibilité culturelle (Avis du Conseil des Montréalaises, 2012).

POURQUOI L'ADS EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE?

Les statistiques et les recherches montrent qu'une socialisation différente des filles et des garçons joue sur les parcours de décrochage et de raccrochage des jeunes. Certains facteurs interviennent davantage dans le décrochage des filles et d'autres, dans le décrochage des garçons. Les conséquences du décrochage sont aussi différentes chez les filles et les garçons : les conséquences économiques du décrochage marquent davantage les trajectoires de vie des filles (précarité et dépendance plus fortes).

Les responsabilités familiales inégalement réparties jouent aussi différemment sur les femmes et des hommes qui font un retour aux études. Les jeunes femmes qui décident de reprendre leurs études rencontrent des obstacles spécifiques comme des difficultés liées à la conciliation études-famille.

Alors que, dans les stratégies d'action mises en œuvre pour faire baisser le décrochage scolaire, la dimension sexuée du phénomène a peu été prise en compte, les résultats démontrent qu'une telle approche est pertinente pour être plus efficace et pour réduire le décrochage scolaire et les inégalités.

POUROUOI L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ?

L'égalité soutient le principe d'une participation égale des femmes et des hommes à la vie en société ou dans la vie privée. Les possibilités auxquelles aspire tout individu ne doivent pas être déterminées par le fait d'être homme ou femme.

L'idée que l'égalité est atteinte entre les femmes et les hommes au Québec est bien ancrée. Si l'égalité entre les sexes existe largement dans le droit, l'égalité réelle n'est pas atteinte. Par exemple :

- En 2013-2014, les étudiantes sont très peu nombreuses dans le domaine des sciences appliquées (74,9 % des étudiants sont des hommes) ;
- En 2013-2014, les écarts de salaires sont encore importants : le salaire des bachelières correspond à 88,4 % de celui des bacheliers ;

- Les responsabilités familiales sont encore inégalement réparties : en 2011, 76 % des familles monoparentales sont dirigées par une femme ;
- En 2011, alors que 41,2 % des femmes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires touchent un revenu d'emploi inférieur à 20 000 \$, bien qu'elles travaillent à temps plein toute l'année, c'est le cas de 24,9 % des hommes dans la même situation ;
- En 2015, les femmes sont encore faiblement représentées dans les instances de pouvoir et de décision : seulement 26,6 % des députés du Québec sont des femmes; en 2013, les femmes représentent 17,3 % des maires; les femmes occupent 19,8 % des sièges des conseils d'administration des plus grandes sociétés québécoises (Conseil du statut de la femme, 2015).

DIFFÉRENTES APPROCHES POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ:

- L'approche correctrice ou spécifique s'adresse exclusivement aux femmes et vise à corriger une situation qui est discriminante pour celles-ci. Par exemple, on peut citer le programme de soutien à l'entreprenariat féminin qui ne vise que les femmes, celles-ci étant beaucoup moins représentées dans ce type de profession ; ou les projets qui visent à promouvoir des femmes dans les lieux de pouvoirs locaux et régionaux où elles sont faiblement représentées. Une approche ADS n'est pas requise dans ces cas de figure.
- L'ADS s'inscrit dans le cadre de l'approche transversale, qui est différente. Cette approche vise à agir sur des projets qui concernent à la fois des femmes et des hommes en prenant en compte leurs réalités sociales et leurs besoins spécifiques.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE ADS EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

- 1. Décrire le problème (état de la situation avec les données dont on dispose données chiffrées et autres) ;
- 2. Analyser les données recueillies (définir les enjeux par sexe à partir des données) ;
- **3. Concevoir un plan d'action** en tenant compte des besoins des filles et des garcons :
- 3. Procéder à la mise en œuvre (déterminer la stratégie et les ressources nécessaires) ;
- 4. Faire le suivi et l'évaluation (s'assurer que l'action a pris en compte les réalités sociales différentes des filles et des garçons et qu'on a pu apporter les changements nécessaires).

BIBLIOGRAPHIE:

Avis du Conseil des Montréalaises, L'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs, Conseil des Montréalaises, Montréal, 2012. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CM_AVIS_SPORTS%20ET%20LOISIRS_FINAL.PDF

Conseil du statut de la femme (CSF), Portrait des Québécoises en 8 temps, 2015. https://www.csf.gouv.gc.ca/wp-content/uploads/portrait 8temps 2015.pdf

Ministère de la Culture, de la Communication et Condition féminine, Guide-synthèse. L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales, 2007. http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ADS/ads_guide2007-10.pdf

Table de Concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec et Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, ADS. Pour y voir plus clair, 2014. http://www.femmescentreduquebec.gc.ca/fichiers/Promo-trousse-ADS.pdf



Une réalisation de :







Secrétariat

à la condition

